



## Une prime pour le bio dans les restaurants des collèges des Deux-Sèvres

vendredi 9 novembre 2018, par [lpe](#)

Le Conseil départemental des Deux-Sèvres a décidé d'octroyer une aide par repas de 0,05 euro aux collèges ayant atteint un objectif de 10 % de leur approvisionnement issu de l'agriculture biologique locale. Cette décision votée lors de la dernière commission permanente du Conseil départemental s'ajoute à la prime incitative de 0,10 euro supplémentaire par repas, dès lors qu'ils sont préparés avec 40 % minimum de produits locaux de qualité issus de l'agriculture traditionnelle ou de l'agriculture biologique.

Ces mesures permettent d'accompagner les 37 collèges publics du département pour atteindre, à l'horizon 2022, la part de 50 % de produits bénéficiant de signes de qualité avec un minimum de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique pour leur restauration.

*A savoir que le sujet de l'alimentation fera l'objet d'un dossier dans le magazine le Petit économiste de l'hiver, à paraître en décembre. [Cliquez ici](#) pour en savoir plus.*